



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
COMMUNE DE BUHL

ARRETE MUNICIPAL N° 250/2022

Le Maire de la Commune de BUHL

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

VU le Code de la route ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU la demande de **M. Michaël BRUETSCHY** représentant la SCI Harmonie Familiale – 9 rue des Tulipes 68500 ISSENHEIM – en date du 19 septembre 2022, afin d'occuper temporairement le domaine public avec un échafaudage à hauteur du 108 rue Florival ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pour cette occupation du domaine public ;

ARRETE

Article 1er. Du 26 septembre 2022 au 10 octobre 2022 inclus, **M. Michaël BRUETSCHY** représentant la SCI Harmonie Familiale, est autorisé à installer un échafaudage sur le trottoir au droit du 108 rue Florival.

Article 2. Cette autorisation nécessitera les dispositions suivantes :

- circulation : La circulation des véhicules restera possible. L'installation ne devra en aucun cas empiéter sur la chaussée afin de ne pas gêner la circulation des véhicules ;
- sécurité : L'accès aux services de secours devra rester possible ;
Durant les travaux, un passage protégé pour les piétons devra être mis en place, en dessous de l'échafaudage ou par la mise en place d'une déviation sécurisée invitant les piétons à contourner l'échafaudage ;
- stationnement : Le stationnement sera interdit devant le 108 rue Florival.

Article 3. La signalisation sera mise en place **M. Michaël BRUETSCHY** représentant la SCI Harmonie Familiale

Article 4. **M. Michaël BRUETSCHY** représentant la SCI Harmonie Familiale, occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 6. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 6 : MM.

- le Maire de la Commune de Buhl,
 - le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Guebwiller,
 - le Commandant de la Brigade Verte de Soultz,
 - **M. Michaël BRUETSCHY** représentant la SCI Harmonie Familiale
 - le responsable des services techniques de la Commune de Buhl,
- sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté



Fait à BUHL le 21 septembre 2022

Le Maire

Yves COQUELLE